

Annexe 1

Guide d'utilisation du transport scolaire (élève)

OBJECTIF

Maintenir l'ordre et la discipline ainsi que prévenir tout manquement aux règles élémentaires de civisme, de savoir-vivre, de la morale et de la sécurité.

PRINCIPE DE BASE

Le principe qui doit guider l'élève est le respect mutuel, le respect des rôles de chacun, le respect de l'autorité et le respect du bien d'autrui. Le conducteur étant l'autorité dans le véhicule scolaire, l'élève doit lui faire preuve de respect, s'assurant ainsi un transport en toute sécurité.

IDENTIFICATION

L'élève du secondaire ou de centre doit présenter, à la demande du conducteur, sa carte étudiante aux fins d'identification. Seul l'élève ayant un droit aura accès au transport.

L'élève doit :

Avant l'arrivée du véhicule scolaire

- Se présenter au point d'arrêt dix (10) minutes avant l'arrivée du véhicule;
- Respecter les propriétés privées;
- Se trouver à l'arrêt désigné par le centre de services scolaire sans se bousculer;
- Attendre que le véhicule soit arrêté et, dans le cas d'un autobus, que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter;
- S'il y a lieu, traverser la rue au signal du conducteur;
- Préparer sa carte d'accès au transport, le cas échéant (élèves transportés par autobus);
- Suivre les directives de ses parents si le véhicule assurant le transport scolaire accuse un retard significatif.

Aux points de transfert

- Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert;
- Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

Lors de la montée dans un autobus

- Se placer en file;
- Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin;
- Monter sans se pousser;
- Se tenir à la rampe.
- Présenter sa carte d'accès au transport sur le lecteur lorsque demandé

À bord du véhicule

- Respecter le conducteur qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers;
- Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, le cas échéant;
- Se rendre à un siège et y demeurer assis jusqu'à destination;
- Voir à ne pas obstruer l'allée centrale;
- Adopter un comportement social convenable;
- Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique;
- Ne pas manger, jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, fumer ou vapoter;

- Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur et de toucher à quelques mécanismes ou équipements que ce soit du véhicule;
- Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement;
- Ne pas sortir la tête ou les bras par les fenêtres;
- Dans une berline, prendre place sur le siège assigné et boucler sa ceinture.

À la descente

- Se lever de son siège seulement lorsque le véhicule est immobilisé;
- À l'école : descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.
- À la maison : présenter sa carte d'accès au transport sur le lecteur lorsque demandé
-

Quant à la circulation aux abords du véhicule

- Se tenir à distance, attendre que le véhicule soit reparti et marcher le long de la route.

Quant à la circulation devant l'autobus

- S'assurer que les feux intermittents sont en marche et que le panneau d'arrêt soit déployé. Se tenir suffisamment en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur. Attendre le signal de ce dernier avant de traverser.

À la fin des cours

- Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école;
- Quitter l'embarcadère seulement lorsque les véhicules sont immobilisés;
- Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si le véhicule ne s'est pas présenté.

En cas d'accident ou de panne

- Garder son sang-froid et suivre les directives du conducteur;
- Porter secours aux plus jeunes élèves;
- Se diriger de façon ordonnée vers la porte ou les sorties de secours s'il est nécessaire de quitter le véhicule;
- Se rassembler à un endroit suffisamment éloigné du véhicule;
- Se rendre à la maison la plus rapprochée pour demander de l'aide, si le conducteur en est incapable.